

Restructuration drastique au Manège.Mons

Mons 2015 Lendemain
difficiles pour l'institution
qui doit licencier 19 personnes.

Les flonflons de la grande fête Mons 2015 à peine terminés, le réveil pour Mons est rude. Mardi soir, le conseil d'administration du Manège à Mons et le conseil d'entreprise ont entendu le nouveau directeur Philippe Degeneffe, désigné en septembre dernier, et qui vient de succéder dans les faits à Yves Vasseur, leur annoncer la nécessité d'un plan drastique de restructuration qui implique le licenciement de 19 personnes (dont 3 prépensions) sur une centaine d'emplois actuellement.

Le Manège.Mons, créé il y a quatorze ans, regroupe en un pôle unique le théâtre du Manège, l'ensemble Musiques nouvelles (et les salles Arsonic), la Maison Folie et la gestion du Théâtre royal.

Philippe Degeneffe avait déjà prévu cette restructuration dans son dossier de candidatures et il la met aujourd'hui en pratique: *"Sans un plan d'économies, nous dit-il, dont le point le plus sensible est l'emploi, nous n'aurons plus à consacrer à l'artisti-*

que que 2 à 3 % de nos subsides. Ce serait insupportable. Si on ne prend pas des mesures nettes, c'est toute l'institution qui sera en péril et je veux pouvoir assurer un avenir au Manège dans la continuité de l'esprit de

Mons 2015." C'est le Manège qui aura, entre autres, comme tâche de mettre sur pied les Biennales qui succéderont à Mons 2015 à partir de 2018.

Externaliser Arsonic ?

En plus d'un licenciement fin 2015, il y en a dix-neuf à venir sur un personnel qui comprend, entre autres, neuf personnes payées par le Manège mais qui travaillaient pour la Fondation Mons 2015.

Philippe Degeneffe veut agir vite car, au-delà du prochain week-end, on sera en période de protection des candidats aux élections sociales. Il suffira alors d'inscrire son nom sur une liste pour être protégé.

D'autres mesures sont prévues ou possibles. Le nouveau directeur prévoit d'arrêter la Médiathèque et d'externaliser le service de maintenance des bâtiments.

En décembre dernier, il a déjà arrêté le bail de location pour la salle de l'Alhambra et, dès juillet, le Manège ne s'en occupera plus *"mais je présenterai d'autres pistes pour les musiques non classiques"*, assure Philippe Degeneffe.

Et on étudie l'idée de *"sortir"* du Manège l'ensemble Musiques nouvelles et de le regrouper avec l'Orchestre royal de chambre de Wallonie et la salle Arsonic.

Comment en est-on arrivé là ?

Plusieurs causes se sont ajoutées à la fin de la manne de Mons 2015. Durant des années, le Manège a bénéficié de fonds européens Interreg comme structure transfrontalière. Mais désormais, c'est terminé. La

Ville de Mons a décidé de diminuer en 2016 sa subvention de 250 000 euros.

Des charges nouvelles non prévues ont été ajoutées au Manège: le bâtiment du 106, rue de Nimy, QG de Mons 2015, et la salle Arsonic, ont été confiés au Manège par la Communauté française mais sans que le budget complémentaire prévu pour assumer ces bâtiments ne suive.

Pire encore, le Manège a dû contracter un emprunt de 400 000 euros à sa charge pour achever la salle Arsonic dans les délais de Mons 2015. Pour simplement maintenir cette salle en ordre de marche, il faut 150 000 euros par an.

"La valeur des hommes et des femmes"

Le Setca entend demander un délai supplémentaire pour tenter de postposer les élections sociales au Manège et ainsi obtenir une marge de manœuvre pour négocier avec la direction.

Comme nous l'écrivions hier, en présentant ses vœux 2016, le bourgmestre de Mons Elio Di Rupo n'avait pas caché les lourds problèmes budgétaires de l'après-Mons 2015 pour toutes les institutions montoises: *"La situation sera très difficile, c'est là qu'on verra la valeur des hommes et des femmes."* Les faits ont vite confirmé ses propos.

Sans doute le cas du Manège est-il significatif des réorientations nécessaires de l'après-Mons 2015, mais le cas est tout autant exemplaire de la situation de beaucoup d'opérateurs culturels en Communauté française.

Guy Duplat